

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 10 août 2021** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Normand Pigeon, Daniel Lauzon et Jean Fournel.

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière.

Monsieur le conseiller Bernard Groulx est absent.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30**

**2021-08-321 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINT AJOUTÉ :

8.1 Changement de lieu de la séance du conseil du mois de septembre 2021.

ADOPTÉE

**2021-08-322 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2021, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2021-08-323 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2021 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juillet 2021, au montant de **215 161,89\$**.

ADOPTÉE

**2021-08-324 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2021 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet 2021, au montant de **1 156 836,32\$**.

ADOPTÉE

2021-08-325 **ÉTAT DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES**

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des immeubles sur lesquels des taxes n'ont pas été payées qui a été préparée par le trésorier;

Considérant que conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le Conseil peut ordonner à la greffière de procéder à la vente de ces immeubles de la manière prescrite à cette loi.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'ordonner à la greffière de procéder à la vente à l'enchère publique le mercredi 24 novembre 2021 à 14 h, au Carrefour Notre-Dame, situé au 1300, boulevard Don-Quichotte des immeubles suivants :

<b>Lot</b>	<b>Adresse et matricule</b>	<b>Propriétaires</b>
2 945 396	7026-97-3289 44, rue Léo-Ayotte	Francois D'Alterio
2 945 393	7026-98-8405-5 49, rue Léo-Ayotte	Lucie Lafleur
2 068 545	7027-10-4188-4 40, rue Rollinet	Yannick Lavigne Caroline Plante-Beaulieu
2 068 505	7027-33-7876-3 5, rue Pierre-Ricard	Mario Menale Debora Passarelli
2 068 864	7027-54-6420-7 1027, boulevard Virginie-Roy	Jean-Francois Laberge Guylaine Gendron
5 089 631	7027-97-7323-1 46, rue des Roseaux	Yves Ste-Marie
2 068 416	7028-61-1519-4 7, 38 <sup>ième</sup> Avenue	Nathalie Lenting
2 068 076	7124-92-3379-3 17, boulevard Saint-Joseph	Martin Fullum Dorothy Macdonald
2 421 800	7126-01-0070-7 18, croissant Fernande-Létourneau	Donat Campbell Karen Howard
2 069 409	7126-07-8169-6 75, rue Perrier	Nembhard Wright Sonia Mota
2 069 665	7126-15-8144-2 75, rue Pothier	Duncan Wallace Christine Worden
2 069 568	7126-28-7151-1 130, rue Picasso	Alain Rodgers Victoria Antoniewicz
2 069 630	7127-58-9210-8 1174, boulevard Perrot	Stéphane Roy
2 069 983	7127-85-9319 10, 53 <sup>ième</sup> Avenue	Gary Robertson Shannon Bird
2 069 933	7127-94-0042-9 7, rue de l'Arche	Yanick Chiasson Chantale Ménard
3 374 498	7223-08-9579-8 49, rue Simone-De Beauvoir	Mohamad Ajam
2 067 872	7223-91-4899-1 34, rue Auguste-Brossoit	Gerald Holly Jo Ann Morris
2 067 903	7223-91-9756-8 27, rue Auguste-Brossoit	Kerrie Ann Bermingham
2 070 479	7224-59-6512-3 Boulevard Don-Quichotte	Josef Minder Martha Goppel Minder
2 070 333	7226-94-2589-7 Boulevard Perrot	Josef Minder Martha Goppel Minder
2 070 027	7227-48-6740-6 50, 60 <sup>ième</sup> Avenue	Ozra Shater Abdollah
2 070 027	7227-48-6740-6-005 68, 60 <sup>ième</sup> Avenue	Mohsen Pourjamshid

2 070 027	7227-48-6740-6-007 87, 60 <sup>ième</sup> Avenue	Jean-Francois Vallée
2 070 027	7227-48-6740-6-009 17, 60 <sup>ième</sup> Avenue	Mohsen Pourjamshid
2 070 027	7227-48-6740-6-010 61, 60 <sup>ième</sup> Avenue	Martin Laplaine
2 070 777 4 053 630	7325-38-9149 Boulevard Don-Quichotte	Josef Minder Martha Goppel Minder
2 070 382 2 070 776	7325-45-4157-3 Boulevard Don-Quichotte	Ferme Minder Eng
2 067 657 2 070 709 2 070 719	7325-83-5112-8 1701, boulevard Don- Quichotte	Josef Minder Martha Goppel Minder
2 070 347 2 070 744 2 070 746	7326-00-3116-3 Boulevard Don-Quichotte	Josef Minder Martha Goppel Minder
2 070 472	7425-75-0696-9 7, 100 <sup>ième</sup> Avenue	Hadi Hallab
2 070 917	7426-12-0297-7 Boulevard Perrot	Josef Minder Martha Goppel Minder
2 067 369	7524-38-8925-2 62, boulevard Caza	Jason Mc Caig
2 067 242	7525-41-2294 30, boulevard Caza	Andre Ash
2 067 069	7525-71-6796-7 9, rue Octave-Crémazie	Suzanna Marcinkiewicz Philip Moughton
2 070 521 2 071 029 2 071 030	7625-03-1283-2-001-0201 1358, rue Jord-Bonnet #201	Stanislawa Slowik

Que le Conseil autorise la vente des lots adjugés lors de la vente pour non-paiement de taxes du 24 novembre 2021.

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte inhérent à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2021-08-326 IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – AUTORISATION D’ENCHÉRIR ET D’ACQUÉRIR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d’autoriser la directrice générale à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot, les immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales, lors de la vente à l’enchère publique par la Ville, le mercredi 24 novembre 2021 à 14 h.

ADOPTÉE

**2021-08-327 RÈGLEMENT NO 563 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 685 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UNE CASERNE INCENDIE – ADOPTION**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot souhaite faire procéder à la construction d’une caserne incendie sur le lot no 2 069 699 lui appartenant qui est situé à l’angle des Boulevards St-Joseph et Don-Quichotte;

Considérant qu’à la séance du 13 juillet dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 563 déposé.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d’adopter le Règlement no **563** décrétant une dépense et un emprunt de 6 685 000 \$ pour les travaux de construction d’une caserne incendie.

ADOPTÉE

**2021-08-328**     **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-40, LOT 2 069 238 (1120, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permis le remplacement du type de revêtement et de la couleur de la résidence principale;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-40 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-40**, lot 2 069 238 (1120, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-08-329**     **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-42, LOT 2 069 238 (1120, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permise la modification de la couleur de revêtement du garage ainsi que la modification du type de recouvrement et la couleur de la toiture du garage;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-42 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-42**, lot 2 069 238 (1120, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-08-330**     **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-43, LOT 2 068 179 (2630, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permis un agrandissement à la maison existante;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

-129-

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-43 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-43**, lot 2 068 179 (2630, boulevard Perrot), conditionnellement à ce que la demande de démolition partielle no 2021-44 soit approuvée selon les règles qui lui sont applicables, et que le toit de l'agrandissement de la résidence principale et celui de la remise soient agencés.

ADOPTÉE

**2021-08-331** **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-47, LOT 2 067 606 (BOULEVARD DON-QUICHOTTE)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permise la construction temporaire de 3 nouveaux bâtiments agricoles sur la propriété;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-47 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-47**, lot 2 067 606 (boulevard Don-Quichotte) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-08-332** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-41, LOT 6 328 410 (125, RUE HUOT)**

Considérant que la requérante souhaite que soit permise la construction d'un nouveau bâtiment commercial avec :

- une marge avant à 76,50 mètres au lieu de 20,98 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- un coefficient d'emprise au sol de 0,06 au lieu de 0,15 tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la requérante;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2021-41 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par cette dernière;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel no 2020-049 du 4 juillet 2020 (remplacé au même effet par l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021) dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cette demande a fait l'objet d'un processus de consultation écrite de 15 jours et qu'aucun commentaire n'a été reçu au cours de cette consultation écrite de 15 jours;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2021-41**, lot 6 328 410 (125, rue Huot) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-08-333** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-45, LOT 2 661 974 (90, RUE FRANÇOISE-CUILLERIER)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permise l'installation d'une piscine hors-terre à une distance de 0,7 mètre d'une remise au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2021-45 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ces derniers;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel no 2020-049 du 4 juillet 2020 (remplacé au même effet par l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021) dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cette demande a fait l'objet d'un processus de consultation écrite de 15 jours et qu'aucun commentaire n'a été reçu au cours de cette consultation écrite de 15 jours;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2021-45**, lot 2 661 974 (90, rue Françoise-Cuillerier) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-08-334** **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2021-15 – AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE FRAIE DANS L'ANSE À MAUFFETTE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'aménagement d'une zone de fraie dans l'Anse à Mauffette;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 juillet 2021;

Considérant que la Ville et son consultant ont procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **162 167,58 \$** plus taxes applicables à **Indy-Co Inc.** pour l'aménagement d'une zone de fraie dans l'Anse à Mauffette, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2021-15.

-131- Que cette dépense soit puisée à même le Règlement no 523 et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet no 008.

ADOPTÉE

**2021-08-335 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2021-16 – AMÉNAGEMENT D’UN HERBIER AQUATIQUE AU PARC DES HÉRONS BLEUS**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres public pour l’aménagement d’un herbier aquatique au Parc des Hérons Bleus;

Considérant que suivant cet appel d’offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 15 juillet 2021;

Considérant que la Ville et son consultant ont procédé à une analyse de la conformité légale et technique de cette soumission.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d’octroyer un contrat au montant de **105 356,03 \$** plus taxes applicables à **Indy-Co Inc.** pour l’aménagement d’un herbier aquatique au parc des Hérons bleus, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres GT2021-16.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement no 523 et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet no 008.

ADOPTÉE

**2021-08-336 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT D’ÉTUDE STABILISATION DU COURS D’EAU MADORE**

Considérant qu’il est nécessaire de réaliser l’étude préliminaire en lien avec la stabilisation du cours d’eau Madore.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d’octroyer un contrat au montant de **18 000 \$** plus taxes applicables à **Shellex Groupe Conseil Inc.** pour un mandat d’étude pour la stabilisation du cours d’eau Madore.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet 073.

ADOPTÉE

**2021-08-337 AUTORISATION DE DÉPENSE – NOTRE-DAME EN FÊTE 2021**

Considérant que l’organisation de Notre-Dame en fête 2021 nécessite l’octroi de plusieurs contrats.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d’autoriser une dépense au montant total **100 000 \$** plus taxes applicables pour l’organisation de Notre-Dame en fête 2021.

D’octroyer un contrat au montant de **30 000 \$** plus taxes applicables à **Pierre Gravel International** pour la tenue d’un spectacle lors de cette fête communautaire et d’autoriser le directeur des Services communautaires par intérim, monsieur Éric Duchesneau, à signer pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d’opération et imputées aux postes budgétaires 02-728-10-700 et 02-728-30-702.

ADOPTÉE

**2021-08-338 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D’ÉQUIPEMENT – RADIOS**

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel et d'équipement;

Considérant que les Services de sécurité incendie ont procédé à une demande de prix pour l'acquisition de radios et équipements reliés.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat au montant de **11 800 \$** plus taxes applicables à **Acces communications** pour l'acquisition de 10 radios et équipements reliés, considérant l'embauche prévue de pompiers et de chefs d'opération supplémentaires.

Que cette dépense soit puisée à même la réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-201-00-330. Projet 080.

ADOPTÉE

**2021-08-339 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D’ÉQUIPEMENT – CASIERS ET SUPPORTS**

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel et d'équipement;

Considérant que les Services de sécurité incendie ont procédé à une demande de prix pour l'acquisition de casiers et de divers supports.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **18 447,41 \$** plus taxes applicables à **CSE Incendie et Sécurité Inc.** pour l'acquisition de casiers et de divers supports.

Que cette dépense soit puisée à même réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-201-00-330. Projet 080.

ADOPTÉE

**2021-08-340 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

Considérant que le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC de Vaudreuil-Soulanges) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010 et que le Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot a préparé le rapport annuel 2020, qui présente un portrait global pour les territoires des Villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copies du rapport annuel 2020 et ont pris connaissance de son contenu.



-133-

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le rapport annuel 2020 du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, bien que ce dernier ne représente pas un portrait spécifique des services incendies sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

D'autoriser la transmission de ce rapport annuel à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

2021-08-341

**TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE RÉFECTION DU BOULEVARD PERROT – REPORT DE TRAVAUX**

Considérant que selon l'échéancier initial, les travaux d'élargissement et de réfection du Boulevard Perrot devaient débutés au mois de mai 2021;

Considérant que lorsque que la Ville a ouvert les soumissions pour la réalisation de ces travaux, les prix étaient plus élevés que l'estimé et qu'elle a dû procéder à une modification du règlement d'emprunt no 555 pour le paiement des travaux;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2021-05-213 le 11 mai 2021, le Conseil a octroyé un contrat au montant de 1 615 780,78 \$ plus taxes applicables à Ali Excavation Inc. pour les travaux d'élargissement et de réfection du Boulevard Perrot, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2021-13, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt no 555-2 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que le MAMH a approuvé le règlement d'emprunt no 555-2 le 9 juillet dernier;

Considérant que les travaux sont d'une durée estimée de 15 semaines et impliqueront plusieurs entraves à la circulation sur le Boulevard Perrot;

Considérant que la fin de l'été et l'automne sont des périodes de fort achalandage pour les producteurs maraîchers situés sur le territoire de la Ville, notamment sur le Boulevard Perrot, et que des enjeux de circulation, d'accès, de stationnement et de sécurité sont présents sur ce boulevard pendant ces périodes;

Considérant que pour ces raisons, la Ville a pris la décision de reporter les travaux au printemps 2022 avec l'accord de l'entrepreneur.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser le report des travaux d'élargissement et de réfection du Boulevard Perrot au printemps 2022 afin de privilégier la sécurité de l'ensemble des citoyens et visiteurs du secteur concerné par les travaux.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt no 555 et à la subvention qui sera versée à la Ville en vertu du Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local et celle qui pourrait être versée en vertu du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, et puisée au poste budgétaire 22-300-10-710. Projet 066.

ADOPTÉE

2021-08-342

**TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE RÉFECTION DU BOULEVARD PERROT – REPORT DE SUBVENTIONS**

Considérant que selon l'échéancier initial, les travaux d'élargissement et de réfection du Boulevard Perrot devaient débutés au mois de mai 2021;

-134-

Considérant que lorsque que la Ville a ouvert les soumissions pour la réalisation de ces travaux, les prix étaient plus élevés que l'estimé et que la Ville a dû procéder à une modification du règlement d'emprunt no 555 pour le paiement des travaux;

Considérant que le MAMH a approuvé le règlement d'emprunt no 555-2 le 9 juillet dernier;

Considérant que les travaux sont d'une durée estimée de 15 semaines et impliqueront plusieurs entraves à la circulation sur le Boulevard Perrot;

Considérant que la fin de l'été et l'automne sont des périodes de fort achalandage pour les producteurs maraîchers situés sur le territoire de la Ville, notamment sur le Boulevard Perrot, et que des enjeux de circulation, d'accès, de stationnement et de sécurité sont présents sur ce boulevard pendant ces périodes;

Considérant que pour ces raisons, la Ville a pris la décision de reporter les travaux au printemps 2022 avec l'accord de l'entrepreneur et qu'une résolution a été adoptée à cet effet;

Considérant que la Ville avait procédé à deux demandes de subvention pour la réalisation de ce projet, soit :

- Programme d'aide voirie locale : 503 533 \$ (subvention confirmée)
- TAPU : en attente de confirmation

Considérant que la Ville a validé auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le Programme d'aide à la voirie locale et que ce dernier a demandé que la Ville lui transmette une résolution du Conseil demandant le report de la subvention, ainsi qu'un nouvel échéancier de travaux.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de demander le report de la subvention octroyée à la Ville en vertu du Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local en conséquence du nouvel échéancier des travaux fournis au MTQ.

De demander aussi le report de la subvention du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), le cas échéant.

ADOPTÉE

2021-08-343

### **CHANGEMENT DE LIEU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021**

Considérant qu'en vertu de l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le conseil tient ses séances à l'endroit désigné par la charte pour sa première séance ou à l'endroit que le conseil a fixé par résolution;

Considérant que le Conseil peut changer par résolution l'endroit où il tient ses séances et que le greffier doit donner un avis public de tout changement de l'endroit où se tiennent les séances.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu que la séance du 14 septembre 2021 puisse se tenir au Carrefour Notre-Dame, 1300, Boulevard Don-Quichotte, à l'agora du Parc des Éperviers, 89 rue de la Rivelaïne, au Parc des Mésanges, Boulevard Don-Quichotte, ou au Parc des Hirondelles, 146<sup>e</sup> Avenue, selon les conditions météorologiques et les directives sanitaires en vigueur dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport du mois de juillet 2021 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 20 juillet 2021 – CCU.
- Compte-rendu de la vente pour taxes du 8 juillet 2021.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2021-08-344 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel  
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon  
et résolu de lever la séance à 19h57.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/sb

\*\*\*\*\*